

Équipe de quartier

69, rue de la Bottière - Centre commercial 44300 Nantes
02 40 41 61 40

Mairie annexe Bottière

69, rue de la Bottière - Centre commercial 44300 Nantes
02 40 41 67 60

Mairie annexe Doulon

37, boulevard Louis-Millet 44300 Nantes
02 40 41 92 17

Dates et lieux de permanences des élus de quartiers

Catherine Touchefeu

Mairie annexe Bottière, le 1^{er} lundi de chaque mois sur rendez-vous.
Mairie annexe Doulon, tous les mercredis de 16h à 18h sur rendez-vous.

Jean-Jacques Moreau

Mairie annexe Bottière, 3^e jeudi de chaque mois de 17h à 18h,
sur rendez-vous.
Mairie annexe Doulon, 1^{er} jeudi de chaque mois de 17h à 18h,
sur rendez-vous.

Aïcha Bassal

Mairie annexe Bottière, le 1^{er} jeudi de chaque mois de 17h à 18h,
sur rendez-vous.
Mairie annexe Doulon, le 3^e jeudi de chaque mois de 17h à 18h,
sur rendez-vous.

Marie-Françoise Clergeau

Mairie annexe Bottière, le 2^e vendredi de chaque mois de 17h à 18h.
Mairie annexe Doulon, le 3^e vendredi de chaque mois de 17h à 18h.

Plus d'infos sur vos élus de quartier :

ALL NANTES 02 40 41 9000 www.nantes.fr

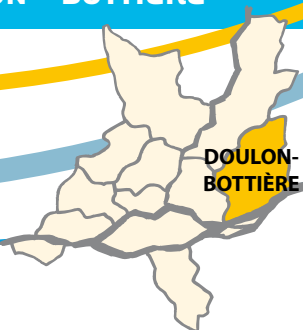


Aïcha BASSAL

Catherine
TOUCHEFEU
Adjointe de quartier

Jean-Jacques
MOREAU

Marie-Françoise
CLERGEAU



Catherine TOUCHEFEU
catherine.touchefeu@mairie-nantes.fr
02 40 41 97 11



Jean-Jacques MOREAU
jean-jacques.moreau@mairie-nantes.fr
02 40 41 66 18



Aïcha BASSAL
aïcha.bassal@mairie-nantes.fr
02 40 41 93 28



Marie-Françoise CLERGEAU
marie-françoise.clergeau@mairie-nantes.fr
02 40 41 92 58

VOTRE ÉQUIPE D'ÉLUS

DE QUARTIER est placée sous la responsabilité de l'adjoint de quartier. Elle assure des permanences régulières. L'adjoint de quartier anime le Conseil de quartier et représente le Maire dans les manifestations.

Présents sur le terrain, les élus de quartier sont vos **INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS**, que vous soyez habitants, associations ou partenaires institutionnels. Proches des citoyens, ils prennent en compte vos attentes, améliorent les relais d'information et sont garants des politiques publiques à l'échelle de votre quartier.

LE CONSEIL DE QUARTIER

Au plus près du terrain et du quotidien des citoyens, le Conseil de quartier constitue un espace de réflexion autour des politiques publiques, des projets urbains et sociaux du quartier. Il est composé d'un collège habitant et d'un collège associatif « élus » pour deux ans. Il se réunit en plénière trois fois par an, dont une fois lors d'une réunion publique. Le Conseil de quartier informe régulièrement les habitants de ses réflexions et de son actualité. Ses groupes de travail thématiques sont ouverts à tous. Il définit son programme de travail et rédige un bilan annuel présenté en Conseil municipal.

VOTRE ÉQUIPE DE QUARTIER

Votre équipe de quartier soutient vos initiatives, veille à la prise en compte de vos attentes et de vos besoins, en relation avec les directions municipales. Elle anime le partenariat local et assiste les **élus dans l'animation** et le suivi du dialogue citoyen.

